

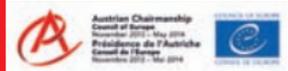


22

Questions & Reponses

Le Congrès des pouvoirs
locaux et régionaux et la
Présidence autrichienne
du Comité des Ministres
du Conseil de l'Europe

**novembre 2013 –
mai 2014**




Land Salzburg

Für unser Land!

Table des matières

Introduction	4
Priorités de la présidence autrichienne	5
Le Conseil de l'Europe	7
1. Quelle est sa mission?	7
2. Qui sont ses membres?	7
3. Quels sont ses symboles?	8
Structure	9
4. Comment sont réparties les responsabilités?	9
5. Comment fonctionne le Comité des Ministres?	9
6. Comment fonctionne l'Assemblée parlementaire?	10
7. Qui représente l'Autriche à l'Assemblée parlementaire?	11
8. Quelles sont les responsabilités du Secrétaire Général?	13
9. Comment fonctionne la Cour européenne des droits de l'homme?	13
10. Quelles sont les missions du Commissaire aux droits de l'homme	14
11. Quelles autres instances relèvent du Conseil de l'Europe?	14
Congrès du Conseil de l'Europe	15
12. Qu'est-ce que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux?	15
13. Comment le Congrès évalue-t-il la situation de la démocratie locale et régionale?	16
14. Comment le Congrès envisage-t-il la démocratie locale et régionale en Autriche?	17
15. Comment le Congrès observe-t-il les élections locales et régionales ?	18
16. Quelles sont les autres missions du Congrès?	18
17. Qui représente l'Autriche au Congrès?	20
Activités du Conseil de l'Europe	23
18. Comment fonctionne le Conseil de l'Europe?	23
19. Comment le Conseil de l'Europe est-il financé?	24
20. Avec qui le Conseil de l'Europe coopère-t-il à l'échelle internationale ?	24
L'Autriche au Conseil de l'Europe	25
21. Qui représente l'Autriche au Conseil de l'Europe ?	25
22. Quelle est la portée de la Présidence du Comité des Ministres pour l'Autriche ?	25
Manifestations prévues sous la présidence autrichienne	
Calendrier d'activités de dimension locale et régionale avec participation / contribution du Congrès	26
Sources et liens	30

Impressum:

La Délégation autrichienne auprès du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe en coopération avec le Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Verleger: Österreichische Delegation zum Kongress der Gemeinden und Regionen des Europarates, vertreten durch Delegationsleiterin Gudrun Mosler-Törnström, BSc, in Kooperation mit dem Sekretariat des Kongresses der Gemeinden und Regionen des Europarates, vertreten durch Generalsekretär Dr. Andreas Kiefer • **Koordination:** Mag. Kay-Michael Dankl • **Herausgeber und für den Inhalt verantwortlich:** Österreichische Delegation zum Kongress der Gemeinden und Regionen des Europarates, Chiemseehof 5010 Salzburg • Alle Postfach 527, 5020 Salzburg • **Gestaltung und Satz:** Hausgrafik Land Salzburg • **Druck:** Hausdruckerei des Landes Salzburg •

Salzburg/Strasbourg, April 2014

Préface

Pour la troisième fois dans l'histoire, l'Autriche présidera le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du 14 novembre 2013 au 14 mai 2014. La présidence autrichienne de la plus haute instance du Conseil de l'Europe ajoute un nouveau chapitre à l'engagement de longue date de l'Autriche envers le Conseil de l'Europe et la réalisation de ses buts – un évènement qui ne se produit qu'une fois tous les 23 ans.

Ayant pour objectif de présenter les manifestations et les priorités politiques de la présidence autrichienne, la présente brochure fournit des informations sur le Conseil de l'Europe, notamment le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, sur les contributions de l'Autriche aux travaux du Conseil de l'Europe et sur quelques-uns des aspects et des évènements les plus importants de la présidence autrichienne du Comité des Ministres.

Aux yeux des autorités autrichiennes, la présidence revêt une très grande importance ; la participation du Président, M. Fischer, du Chancelier, M. Faymann, et du ministre des Affaires étrangères, M. Kurz, aux sessions de l'Assemblée parlementaire, ainsi que la participation du ministre des Affaires étrangères à la session du Congrès au mois de mars, et l'organisation de conférences thématiques les 5 et 6 mai 2014 à Vienne, à l'occasion du 65e anniversaire du Conseil de l'Europe, en sont une parfaite illustration. Par ailleurs, plusieurs conférences et ateliers auront lieu en Autriche et à Strasbourg tout au long de la présidence. La liste de l'ensemble de ces évènements figure à la fin de la présente brochure.

La délégation autrichienne auprès du Congrès souhaite contribuer à une meilleure prise de conscience et à une meilleure connaissance des importantes activités du Conseil de l'Europe et des différents acteurs autrichiens qui y prennent part. Cette brochure est destinée aux citoyens, aux responsables politiques et aux experts, ainsi qu'aux membres des 46 autres délégations nationales du Congrès. Ces informations sont mises à la disposition d'un plus large public grâce au soutien du Landtag de Salzbourg, le parlement régional du Land de Salzbourg. Le Land de Salzbourg, qui a déjà produit une brochure d'information sur la première présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 1998, éditera à l'occasion de la présidence du Conseil de l'Europe une autre publication, qui comportera des informations générales sur une institution européenne essentielle.

Le Congrès se félicite de cette nouvelle forme de présentation de l'État membre qui en assume la présidence et de ses priorités – ainsi que de la délégation de ce pays auprès du Congrès – et espère que cet exemple sera suivi par les autres délégations.

Gudrun Mosler-Törnström

Chef de la délégation autrichienne auprès du Congrès

Andreas Kiefer

Secrétaire Général du Congrès

Priorités de la présidence autrichienne

Les priorités et les activités de la présidence autrichienne sont axées sur les missions essentielles du Conseil de l'Europe. Ces priorités et activités à Strasbourg, mais aussi en Autriche, ont été définies par le gouvernement fédéral avec la participation des Bundesländer autrichiens, de l'Association autrichienne des villes, de l'Association autrichienne des municipalités, du Conseil national et du Conseil fédéral, et ont été adoptées par le cabinet le 26 septembre 2013. Les priorités autrichiennes reflètent les défis actuels auxquels sont confrontés les 47 États membres dans les trois domaines d'action fondamentaux du Conseil de l'Europe – les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

- La société civile, les militants des droits de l'homme et les journalistes jouent un rôle indispensable dans la démocratie moderne. La **liberté d'expression** et la **sécurité des journalistes** sont par conséquent des questions extrêmement importantes.
- Dans nos sociétés, **internet** est devenu un outil vital pour connecter les individus et pour participer aux processus démocratiques. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales doivent être protégés et respectés en ligne et hors ligne. Pour ce faire, il convient de trouver un juste équilibre entre sécurité et liberté.
- La lutte contre la **traite des êtres humains** est une priorité absolue pour la présidence autrichienne, et une attention spéciale sera accordée à la promotion des ratifications et à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.
- L'Autriche continuera de soutenir les travaux du Conseil de l'Europe visant à promouvoir la démocratie en garantissant l'**État de droit** et en améliorant l'efficacité de la justice. Une conférence organisée à Innsbruck les 7 et

9 mai 2014 en coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux examinera la question de la lutte contre la corruption aux niveaux local et régional.

- L'Autriche préconisera une entrée en vigueur rapide de la Convention sur la prévention et la **lutte contre la violence à l'égard des femmes** et la violence domestique, adoptée en 2011.
- **L'égalité des chances et l'indépendance des personnes handicapées** sont essentielles à l'amélioration de leur qualité de vie. Sous la présidence autrichienne, une conférence organisée à Vienne sur « Les droits de l'homme et le handicap » portera sur une évaluation des instruments juridiques du Conseil de l'Europe qui visent à protéger les droits des personnes handicapées.
- L'Autriche apportera son soutien aux activités du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en tant que garant de la qualité de la **démocratie locale et régionale** en Europe.

L'Autriche continuera de soutenir pleinement le processus actuel de réforme du Conseil de l'Europe lancé par le Secrétaire Général Thorbjørn Jagland ainsi que le renforcement de la coopération de l'Organisation avec d'autres organisations internationales.

Les priorités de la Présidence autrichienne ont été officiellement présentées par M. Michael Spindelegger, ministre autrichien des Affaires étrangères, lors de la passation des pouvoirs de l'Arménie à l'Autriche à Strasbourg le 14 novembre 2013.



Austrian Chairmanship
Council of Europe
November 2013 – May 2014
Présidence de l'Autriche
Conseil de l'Europe
Novembre 2013 – Mai 2014



Le Conseil de l'Europe

1. Quelle est sa mission?

Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale dont le but est de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit en Europe. Il vise également à éradiquer les fléaux de nos sociétés d'aujourd'hui, que sont par exemple l'intolérance, la discrimination, la xénophobie, la violence domestique et la violence sexuelle à l'égard des enfants. Le Conseil de l'Europe est également résolu à mieux faire connaître l'identité culturelle commune de l'Europe dans toute sa diversité.

Le Conseil de l'Europe est une organisation indépendante regroupant 47 Etats membres. Il ne faut pas le confondre avec le Conseil européen (la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne) ou le Conseil de l'Union européenne (le conseil des ministres de l'UE).

2. Qui sont ses membres?

Le Conseil de l'Europe a été fondé le 5 mai 1949 par la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni. Sa création a marqué la première véritable étape vers l'intégration politique du continent. L'Autriche en est membre depuis 1956.

Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe compte 47 Etats membres, parmi lesquels les 28 Etats membres de l'Union européenne, pour une population totale de plus de 820 millions de personnes. A trois exceptions près, tous les pays européens sont membres du Conseil de l'Europe. Le Saint-Siège bénéficie du statut d'observateur, le Belarus a le statut de candidat depuis 1993 et l'adhésion du Kosovo ne pourra être envisagée qu'après le règlement des questions relatives à son statut juridique.

Le Canada, Israël, le Japon, le Mexique et les Etats-Unis

d'Amérique jouissent du statut d'observateur.

Tous les Etats membres sont tenus de respecter les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme, qui sont protégées par la Cour européenne des droits de l'homme. Dans le cas de violations graves des principes du Conseil de l'Europe, la qualité de membre des Etats concernés peut être suspendue ou annulée.

3. Quels sont ses symboles?

En 1955, le Conseil de l'Europe a voté à l'unanimité en faveur d'un emblème représentant un cercle de douze étoiles dorées sur fond bleu. A la suite d'une proposition du Conseil de l'Europe, les Communautés européennes (aujourd'hui l'Union européenne) ont également adopté ce drapeau en 1986. L'hymne européen (la version instrumentale de « l'Ode à la joie » de Ludwig van Beethoven) est également commun aux deux institutions. Le logo du Conseil de l'Europe est une lettre « e » stylisée sur fond de drapeau européen.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Structure

4. Comment sont réparties les responsabilités?

Le Comité des Ministres est l'instance de décision du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée parlementaire est la représentation des parlements nationaux des Etats membres. Elle élit le Secrétaire Général, le Commissaire aux droits de l'homme et les juges de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux représente les régions et les municipalités de l'Europe. Il défend l'autonomie locale, veille au respect de la Charte européenne de l'autonomie locale et observe les élections locales et régionales.

Le Conseil de l'Europe se compose d'autres instances, par exemple la Conférence des organisations non gouvernementales qui représente la société civile et favorise la démocratie participative au niveau européen.

5. Comment fonctionne le Comité des Ministres?

Le Comité des Ministres se compose des ministres des Affaires étrangères des 47 Etats membres ou de leurs représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe (les Délégués des Ministres). La présidence est confiée pour six mois à un Etat membre, à tour de rôle (dans l'ordre alphabétique anglais). Ses sessions ont lieu une fois par an au niveau ministériel tandis que les Délégués des Ministres se réunissent une fois par semaine à Strasbourg. Participent également à ces sessions les Secrétaires Généraux du Conseil de l'Europe et du Congrès. Le Comité des Ministres prend des décisions sur les questions politiques d'actualité qui ont été préparées dans le cadre de comités directeurs thématiques. Participent également à ces comités des représentants des ministères fédéraux autrichiens et des Länder autrichiens quand les questions examinées relèvent de leurs compétences.

L'Autriche a présidé le Comité des Ministres pour la dernière fois en 1993, sous la direction du ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Alois Mock. Le 14 novembre 2013, l'Autriche a pris les rênes de la présidence pour une durée de six mois.

6. Comment fonctionne l'Assemblée parlementaire?

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe compte 318 membres et 318 suppléants qui sont désignés par les parlements nationaux des Etats membres proportionnellement à la taille de leur population et à leur paysage politique. Ses membres ont constitué cinq groupes politiques : le Groupe socialiste (186 membres), le Groupe du Parti populaire européen (170 membres), le Groupe des Démocrates européens (86 membres), le Groupe des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (84 membres) et le Groupe pour la Gauche unitaire européenne (36 membres). Un total de 70 membres ne sont affiliés à aucun groupe.

L'Assemblée parlementaire est une instance consultative importante du Conseil de l'Europe. Sa mission est de contribuer aux travaux de l'Organisation et de mettre en place des initiatives politiques. Elle se réunit quatre fois par an en sessions publiques à Strasbourg afin d'examiner et de voter les rapports, les résolutions et les recommandations établis par huit commissions permanentes. La Présidente de l'Assemblée parlementaire est Mme Anne Brasseur (ALDE, Luxembourg), dont mandat couvre la période allant de janvier 2014 à janvier 2015. A ce jour, deux Autrichiens ont présidé l'Assemblée parlementaire : Karl Czernetz (1975-1978) et Peter Schieder (2002-2005).



7. Qui représente l'Autriche à l'Assemblée parlementaire?

L'Autriche est représentée à l'Assemblée parlementaire par six membres et six suppléants qui sont désignés par le Conseil National (Nationlrat) et le Conseil Fédéral:

Membres :



Werner Amon
Conseil National
(ÖVP) Parti populaire
européen
Styrie



Franz Leonhard EBI
Conseil National
(ÖVP)
Parti populaire
européen
Salzbourg



Johannes Hübner
Conseil National
(FPÖ)
Non-affilié
Vienne



Alev Korun
Conseil National
(GRÜNE)
Groupe socialiste
Vienne



Stefan Schennach
Conseil Fédéral
(SPÖ)
Groupe socialiste
Vienne



Gisela Wurm
Conseil National
(SPÖ), Viceprésidente
de l'Assemblée Parle-
mentaire, Chef de la
Délégation
Groupe socialiste
Tyrol

Suppléants :



Edgar Mayer
Conseil Fédéral
(SPÖ)
Parti populaire
européen
Vorarlberg



Christine Muttonen
Conseil National
(ÖVP)
Groupe socialiste
Carinthie



Barbara Rosenkranz
Conseil National
(FPÖ)
Non-affilié
Basse-Autriche



Nikolaus Scherak
Conseil National
(NEOs)
Non-affilié
Basse-Autriche



Andreas Schieder
Conseil National
(SPÖ)
Groupe socialiste
Vienne



Angelika Winzig
Conseil National
(ÖVP)
Parti populaire
européen
Haute-Autriche

© Administration parlementaire de l'Autriche/Wilke/Photo Simon's

8. Quelles sont les responsabilités du Secrétaire Général?

En collaboration avec le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire élit le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour un mandat de cinq ans. Le Secrétaire Général est chargé de la planification stratégique, de la direction des activités de l'Organisation et de la gestion du budget. Il ou elle gère les activités quotidiennes et représente le Conseil de l'Europe. C'est M. Thorbjørn Jagland (Norvège) qui a été élu Secrétaire Général en octobre 2009. La prochaine élection devrait se tenir en juin 2014.

L'Autriche s'est déjà distinguée à trois reprises à ces hautes fonctions, avec 3 Secrétaires Généraux sur un total de 13 : M. Lujko Tončić-Sorinj (1969-1974), M. Franz Karasek (1979-1984) et M. Walter Schwimmer (1999-2004).

9. Comment fonctionne la Cour européenne des droits de l'homme?

La Cour européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe veille au respect des droits humains et fondamentaux de tous les Européens, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Elle peut être saisie par les Etats et les individus quelle que soit leur citoyenneté. Les 47 juges sont élus par l'Assemblée parlementaire sur proposition des Etats membres pour des mandats de neuf ans.

La CEDH est entrée en vigueur en 1953 et a depuis été amendée par des protocoles additionnels. Elle énonce les droits fondamentaux tels que le droit à la vie, l'interdiction de la torture et des traitements inhumains, le droit à la liberté et à la sûreté, le droit au respect de la vie privée et familiale, à la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'expression, l'interdiction de la discrimination et l'abolition de la peine de mort. En Autriche, la CEDH fait partie de la constitution.

10. Quelles sont les missions du Commissaire aux droits de l'homme?

Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a été créé en 1999 en tant qu'autorité indépendante pour promouvoir les droits de l'homme dans les Etats membres et sensibiliser l'opinion à ces principes.

Le Commissaire aux droits de l'homme évalue la situation dans les Etats membres au regard des droits de l'homme en effectuant des visites de suivi qui impliquent un dialogue avec des interlocuteurs des gouvernements, des parlements, de la justice et des organisations de défense des droits de l'homme. Les rapports sont publiés avec les recommandations aux Etats membres faisant l'objet d'un suivi. M. Nils Muižnieks (Lettonie) a été élu Commissaire aux droits de l'homme en 2012 pour un mandat de six ans.

11. Quelles autres instances relèvent du Conseil de l'Europe ?

Le Conseil de l'Europe compte un certain nombre d'organes additionnels. Bon nombre de ses activités sont le fruit d'accords partiels internationaux. La Commission de Venise (Commission européenne pour la démocratie par le droit), par exemple, qui se compose d'experts en droit constitutionnel, fournit aux Etats partout dans le monde des conseils en matière constitutionnelle. L'Accord partiel élargi sur le sport encourage la coopération internationale entre les Etats, les associations sportives et les organisations non gouvernementales pour lutter contre les pratiques malhonnêtes telles que la manipulation des compétitions sportives. La Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (Pharmacopée européenne) est une organisation internationale de premier plan qui protège la santé publique en favorisant l'élaboration de normes de qualité, mais aussi leur mise en œuvre et le suivi de leur application, pour garantir la disponibilité et l'utilisation de médicaments sûrs. Elle lutte contre les médicaments contrefaits et le dopage.

Congrès du Conseil de l'Europe

12. Qu'est-ce que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ?

Le Congrès représente 200 000 municipalités et régions dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Il vise à renforcer la démocratie et l'autonomie aux niveaux local et régional. Les instruments clés pour promouvoir la démocratie locale et régionale sont les procédures de suivi et l'observation des élections. Le Congrès évalue la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres afin de s'assurer que les engagements qui découlent de la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale sont respectés.

Le Congrès comprend 318 représentants qui sont titulaires d'un mandat électif au sein d'une collectivité locale ou régionale dans les Etats membres, pour une durée de quatre ans. La plupart des membres du Congrès sont affiliés à l'un des quatre groupes politiques, qui sont (1.1.2014) le Groupe du Parti populaire européen (223 membres), le Groupe socialiste (174 membres), le Groupe Indépendant et Libéral démocratique (91 membres), et le Groupe Conservateurs et Réformistes européens (23 membres). Cent dix-neuf membres ne sont affiliés à aucun groupe politique. Le Congrès se réunit deux fois par an en sessions plénières à Strasbourg (généralement en mars et en octobre). Il élit tous les deux ans un président parmi ses membres.



13. Comment le Congrès évalue-t-il la situation de la démocratie locale et régionale?

L'une des principales responsabilités du Congrès est de suivre l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Cet instrument, qui a été adopté en 1985 et qui est entré en vigueur en 1988, définit des normes communes et mesurables pour les droits des collectivités locales et régionales et la participation démocratique de leurs citoyens.

Le Congrès évalue la situation de la démocratie locale et régionale dans un Etat membre environ une fois tous les cinq ans. Au cours d'une visite de plusieurs jours, deux rapporteurs du Congrès, accompagnés d'un expert, tiennent des réunions avec des ministres, des parlementaires, des représentants des associations de municipalités et de régions, des associations, des ONG et d'autres interlocuteurs. Leurs conclusions et les recommandations ultérieures sont présentées dans un projet de rapport, sur lequel les autorités nationales de l'Etat membre concerné sont invitées à formuler des observations. Le projet de rapport est ensuite examiné à la commission de suivi, puis à la session du Congrès. Après son adoption, le rapport est publié et envoyé aux autorités nationales pour examen.

Afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations du Congrès, ce dernier poursuit sa coopération avec les Etats membres même après la conclusion de la procédure de suivi. Dans le cadre du post-suivi, le Congrès aide les Etats membres à définir des stratégies et des feuilles de route pour améliorer la démocratie locale et régionale. Les feuilles de route peuvent aboutir à des projets de coopération qui sont dans de nombreux cas intégrés dans des Plans d'action élargis du Conseil de l'Europe pour des pays en particulier. Ces projets sont souvent financés par l'UE.

14. Comment le Congrès envisage-t-il la démocratie locale et régionale en Autriche ?

L'Autriche a pour la dernière fois fait l'objet d'un suivi en 2010-11. Les rapporteurs Irene Loizidou (Chypre) et Marc Cools (Belgique) ont fait l'éloge de la situation globale de la démocratie locale et régionale en Autriche. L'interaction et la coopération entre les autorités fédérales, régionales et locales ont particulièrement montré leur utilité. Toutefois, le Congrès était moins satisfait des discussions tenues pendant un an sur la réforme du système fédéral, qui n'ont pas encore donné de résultats tangibles, et de la forte dépendance des organes autonomes vis-à-vis des autorités fédérales, notamment sur les plans financier et administratif. Le Congrès a par conséquent recommandé de distinguer plus clairement les compétences des différents niveaux de l'administration, en renforçant les responsabilités des autorités régionales, en réformant le Conseil fédéral et en accordant une autonomie accrue aux Länder en matière fiscale. En outre, la coopération entre les municipalités situées de part et d'autre des frontières régionales devrait être encouragée.

Depuis 2011, l'Autriche a mis en œuvre un grand nombre des recommandations du Congrès. Une loi fédérale, qui est entrée en vigueur le 29 juillet dernier, offre aux municipalités de nouvelles possibilités de coopération entre communes et facilite la création d'associations de collectivités locales visant à centraliser les ressources pour assumer les responsabilités municipales. L'application de la recommandation appelant à rendre plus attrayante la fonction de maire s'est traduite par le relèvement du plafond imposé aux revenus complémentaires et par l'extension des allocations chômage à cette fonction. Le rapport du Congrès a également entraîné des modifications législatives au niveau des Länder, par exemple dans le cas de Salzbourg qui a amendé sa loi sur les associations de municipalités le 30 octobre 2013.

La prochaine mission de suivi en Autriche est prévue en 2016.

15. Comment le Congrès observe-t-il les élections locales et régionales?

L'observation des élections locales et régionales est une autre mission clé du Congrès. Depuis 1990, il a observé plus de 100 élections dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, et a fait avancer les travaux de mise en œuvre des normes internationales pour des élections libres, équitables et régulières aux niveaux local et régional. Le Congrès, contrairement à d'autres organisations internationales, doit être officiellement invité par un Etat membre pour être en mesure d'observer une élection. Les délégations se composent de membres du Congrès selon une répartition qui tient à la fois compte de la taille des groupes politiques, de la représentation équitable des pays et de la participation équitable des responsables politiques locaux et régionaux. Ces délégations observent non seulement les événements le jour du scrutin, mais aussi le contexte plus vaste d'une élection, comme le rôle des médias, le financement des partis politiques et de leurs campagnes, et le rôle de la société civile. Pour conclure, le chef de la délégation établit un rapport qui est examiné et voté à la Commission de suivi et à la session du Congrès. A ce jour, l'Autriche n'a jamais fait l'objet d'une observation électorale par le Congrès.

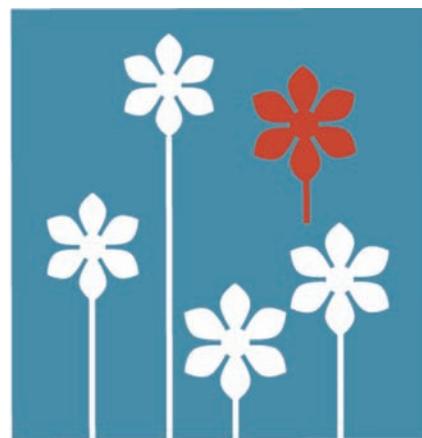
16. Quelles sont les autres missions du Congrès?

Outre ses activités de suivi et d'observation des élections, le Congrès est actif dans d'autres domaines utiles au renforcement de la démocratie locale et régionale en Europe. Le Congrès coordonne la « Semaine européenne de la démocratie locale », qui a lieu chaque année dans les municipalités partout en Europe entre le 14 et le 20 octobre. Cette série de manifestations vise à mieux faire connaître aux citoyens le fonctionnement de la démocratie locale et à les inciter à

participer à la vie politique locale et régionale.

Le Congrès a lancé une « Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms » afin d'aider les municipalités et les régions à mettre en œuvre des projets pour l'intégration des Roms aux niveaux local et régional. Depuis 2012, l'Autriche envoie chaque année une personne détachée au Congrès dans le cadre du Service autrichien de la Mémoire pour contribuer à cette Alliance pour l'inclusion des Roms.

De plus, le Congrès veille à ce que les campagnes du Conseil de l'Europe atteignent véritablement les autorités locales et régionales (comme la campagne « UN sur CINQ » contre la violence sexuelle à l'égard des enfants).



one in five
un sur cinq

17. Qui représente l'Autriche au Congrès?

La délégation autrichienne auprès du Congrès compte six membres et six suppléants:

Chambre des pouvoirs locaux :



Peter Koits
(SPÖ)
Maire de Wels
Groupe socialiste



Christine Oppitz-Plörer
(ÖVP)
Maire d'Innsbruck
Parti populaire européen



Johannes Peinsteiner
(ÖVP)
Chef de la Délégation, Maire de St. Wolfgang
Parti populaire européen

Chambre des régions:



Petra Bohuslav
(ÖVP)
Président du Conseil régional de Basse-Autriche
Parti populaire européen



Gudrun Mosler-Törnström
(SPÖ)
Chef de la Délégation, Vice-Présidente du Conseil régional de Salzbourg
Groupe socialiste



Herwig van Staa
(ÖVP)
Président du Conseil régional du Tyrol
Parti populaire européen

Suppléante



Silvia Huber
(SPÖ)
Conseillère municipale à Wels
Groupe socialiste
Suppléante



Carmen Kiefer
(ÖVP)
1^{re} Maire adjointe de Kuchl
Parti populaire européen
Suppléant



Hannes Weninger
(SPÖ)
Conseiller municipal à Giesshübl
Groupe socialiste
Suppléant

Suppléante



Gabriele Nussbaumer
(ÖVP)
Présidente du parlement régional de Vorarlberg
Parti populaire européen
Suppléante



Reinhart Rohr
(SPÖ)
Président du Conseil régional de Carinthie
Groupe socialiste
Suppléant



Sybille Straubinger
(SPÖ)
Conseillère du Conseil local et régional de Vienne
Groupe socialiste
Suppléante

Activités du Conseil de l'Europe

18. Comment fonctionne le Conseil de l'Europe?

L'Autriche est depuis longtemps activement engagée auprès du Congrès. Depuis octobre 2012, M. Herwig van Staa, Président du Conseil régional du Tyrol, est le Président du Congrès. Son mandat s'achèvera en octobre 2014. Le poste de Secrétaire Général du Congrès est occupé par M. Andreas Kiefer (Salzbourg), qui a été élu en 2010 pour un mandat de cinq ans. La chef de la délégation autrichienne est Mme Gudrun Mosler-Törnström, Vice-Présidente du Conseil régional de Salzbourg. Son adjoint est le maire de St. Wolfgang, M. Johannes Peinsteiner.

Au cours des dernières années, le Secrétaire général du Congrès a engagé une réforme fondamentale de cette entité, mettant un accent particulier sur la dimension locale et régionale des missions essentielles du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Le Congrès soutient les activités des « Villes des Droits de l'Homme » telles que Salzbourg et Graz, met en œuvre des projets de lutte contre la corruption et travaille à l'élaboration d'un code de conduite pour les élus et les fonctionnaires au niveau local et régional.



De gauche à droite : M. Herwig van Staa, Président du Congrès ; M. Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès, Mme Gudrun Mosler-Törnström, chef de la délégation autrichienne et M. Rudolf Lennkh, ambassadeur auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg, septembre 2013

Le Conseil de l'Europe a recours à une grande diversité d'instruments pour réaliser ses buts. Il élabore des rapports, des résolutions et des directives et assure le suivi de leur mise en œuvre.

Les conventions et les traités internationaux du Conseil de l'Europe jouent un rôle majeur en fournissant les cadres juridiques qui garantissent le respect des principes fondamentaux du Conseil de l'Europe : les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Depuis sa fondation en 1949, le Conseil de l'Europe a élaboré plus de 200 conventions, la principale étant la Convention européenne des droits de l'homme. Son adoption et sa ratification sont une condition préalable à l'adhésion au Conseil de l'Europe, tandis que les Etats membres sont libres de leur choix pour ce qui concerne les autres conventions.

Les procédures de suivi du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès encadrent les activités des Etats membres en favorisant le respect des normes et des valeurs démocratiques. Des questions politiques urgentes sont également soulevées lors de conférences internationales et dans le cadre de campagnes et d'un dialogue continu avec toutes les parties prenantes.

Le Secrétariat compte environ 2 300 fonctionnaires. Outre son siège à Strasbourg, le Conseil de l'Europe possède des bureaux extérieurs et des bureaux de liaison avec les organisations internationales. L'Autriche abrite des bureaux de liaison avec les Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Vienne. Le Centre européen pour les langues modernes du Conseil de l'Europe est basé à Graz.

Les langues officielles du Conseil de l'Europe sont l'anglais

et le français, tandis que l'allemand, l'italien et le russe sont des langues de travail. Certains documents sont également publiés dans d'autres langues européennes et sont disponibles en ligne sur le site internet du Conseil de l'Europe.

19. Comment le Conseil de l'Europe est-il financé?

Le Conseil de l'Europe est financé en grande partie par ses Etats membres. Leurs contributions sont fonction de la taille de leur population et de leurs résultats économiques. Son budget ordinaire annuel s'élève à environ 240 millions d'euros. La contribution de l'Autriche est de 5,4 millions d'euros (2014). En outre, le Conseil de l'Europe reçoit des ressources financières dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne et par l'intermédiaire des contributions volontaires des Etats membres à hauteur d'environ 160 millions d'euros. Le budget global s'élève donc approximativement à 400 millions d'euros.

20. Avec qui le Conseil de l'Europe coopère-t-il à l'échelle internationale ?

Le Conseil de l'Europe travaille en étroite coopération avec l'Union européenne, mais aussi avec les Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les Etats partenaires dans les régions voisines de l'Europe et au-delà. La Direction européenne de la qualité des médicaments et soins de santé, par exemple, qui joue un rôle de premier plan dans la lutte contre les médicaments contrefaits et le dopage, coopère avec le Brésil, la Chine, l'Afrique du Sud et les Etats-Unis d'Amérique.

L'Autriche au Conseil de l'Europe

21. Qui représente l'Autriche au Conseil de l'Europe ?

L'engagement de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe a toujours été considérable. L'Autriche a été et est toujours particulièrement active dans les domaines relatifs aux droits de l'homme, à la culture, à l'éducation, aux droits des femmes, aux droits des enfants, à la lutte contre la violence domestique et à la lutte contre le terrorisme international.

Les intérêts de l'Autriche au Conseil de l'Europe sont représentés de multiples façons. Le ministre des Affaires étrangères et les Délégués des Ministres font connaître les points de vue de l'Autriche aux sessions du Comité des Ministres. Les représentants des ministères fédéraux autrichiens et des Bundesländer participent aux sessions des comités thématiques.

La Représentation permanente de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe, sous la direction de M. l'Ambassadeur Rudolf Lennkh, représente les intérêts de l'Autriche aux diverses sessions et manifestations du Conseil de l'Europe. En outre, il y a à Strasbourg un Consulat général autrichien dirigé par M. Wolfgang-Lukas Strohmayer.

Enfin, les représentants autrichiens de l'Assemblée parlementaire et les membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux représentent les intérêts de la République d'Autriche dans leurs instances parlementaires respectives.

22. Quelle est la portée de la Présidence du Comité des Ministres pour l'Autriche ?

La présidence du Comité des Ministres pendant six mois est une occasion unique pour l'Autriche de fixer des priorités, de lancer de nouvelles initiatives et de poursuivre les projets existants au Conseil de l'Europe. L'Autriche a ainsi la possibilité d'asseoir sa présence traditionnellement forte au Conseil de

l'Europe et de renforcer sa visibilité sur le plan international. L'engagement passé de l'Autriche à l'égard du Conseil de l'Europe s'est exprimé par le fait que trois Secrétaires Généraux, deux Présidents de l'Assemblée parlementaire et deux Présidents du Congrès en étaient ou en sont originaires.



© Außenministerium/Tatic

En outre, la présidence du Comité des Ministres est également l'occasion pour l'Autriche de faire prendre à sa population la mesure de l'action du Conseil de l'Europe. Les manifestations organisées dans le cadre de la présidence offrent de nombreuses occasions appropriées pour ce faire : les sessions de la Présidence, la Commission permanente et le Bureau de l'Assemblée parlementaire se sont tenus à Vienne les 21-22 novembre 2013. Les juges des Cours constitutionnelles européennes se réuniront à Vienne du 12 au 15 mai 2014. Outre les réunions de haut niveau de responsables politiques et de diplomates, plusieurs conférences d'experts sont organisées, comme le Forum mondial de la démocratie (27-28 novembre 2013), une conférence universitaire sur le déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914 et la chute du Rideau de fer en 1989 (17 mars 2014) et une conférence du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur la lutte contre la corruption au niveau local (8-9 mai 2014 dans le Tyrol).

Calendrier d'activités de dimension locale et régionale avec participation / contribution du Congrès

Conférence d'experts sur la politique d'intégration

« Politique d'intégration aux niveaux régional et local –

Exemples des meilleures pratiques en Europe »

4 décembre 2013, Graz, Autriche

Organisation : Ministère fédéral de l'Intérieur, Institut des régions d'Europe

Conférence sur la participation citoyenne

« Communautés et régions en tant que fondation d'une société civile moderne »

7 février 2014, Edmundsburg, Salzburg, Autriche

Organisation : Land de Salzburg, Association autrichienne des municipalités, Université de Salzburg

Conférence sur les 20 ans du Congrès et du Comité des Régions

« 20 années de Congrès et de Comité des Régions – La représentation des régions et des villes au Conseil de l'Europe et dans l'Union européenne »

27 février 2014, Landhaus, Innsbruck, Autriche

Organisation : Land de Tyrol, Université d'Innsbruck, Institut autrichien pour le fédéralisme

Conférence sur l'éducation et la jeunesse

« Investir dans notre jeunesse : l'éducation est la clé »

31 mars – 1er avril 2014, Konzerthaus, Klagenfurt, Autriche

Organisation : Land de Carinthie

3e Conférence sur la démocratie européenne – EuDEM 2014

« La gouvernance à multi-niveaux – des collectivités locales vers une véritable société européenne »

5-6 mai 2014, Palais de l'Europe et Université Robert-Schuman, Strasbourg, France

Organisation : Chancellerie Fédérale d'Autriche, Institut autrichien du droit et de la politique européenne

Conférence sur la lutte contre la corruption

« Combattre la corruption – Mesures préventives et répressives aux niveaux européen, national, régional et local »

8-9 mai 2014, Centre de Congrès, Innsbruck, Autriche

Organisation : Land Tyrol, Comité des Régions de l'Union européenne

Manifestations prévues sous la présidence autrichienne

14 novembre, Strasbourg	Passation des pouvoirs de l'Arménie à l'Autriche à la présidence du Comité des Ministres
15 novembre, Vienne	Conférence : « Ensemble pour l'Europe. Relations mutuelles entre les Etats membres, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne »
16-24 novembre, Autriche	Semaine mondiale de l'éducation coordonnée par le Centre Nord-Sud
20 novembre, Vienne	Séminaire PESTALOZZI : Diversité mondiale
21-22 novembre, Innsbruck (Tyrol)	Forum consultatif des itinéraires européens de la culture
21-22 novembre, Vienne	Sessions de la Présidence, du Bureau et de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
27-29 novembre, Strasbourg	Forum mondial de la démocratie
4 décembre, Graz (Styrie)	Conférence sur la politique d'intégration aux niveaux local et régional
4-6 décembre, Strasbourg	Conférence Octopus sur la cybercriminalité
12-13 décembre, Vienne	Conférence d'experts du Compendium des politiques et des tendances culturelles en Europe
17-19 décembre, Vienne	Session du Fonds de soutien au cinéma européen EURIMAGES
27-31 janvier, Strasbourg	Exposition Desiring the Real Présentation de films autrichiens au cinéma
27-31 janvier, Strasbourg	d'arts et d'essais Odyssée
7 février, Salzbourg	Conférence du Congrès sur « Les municipalités et les régions en tant que fondement d'une société moderne des citoyens »
17-18 février, Vienne	Conférence « Pas à vendre – Unir nos forces contre la traite des êtres humains »
27 février, Innsbruck (Tyrol)	Conférence du Congrès à l'occasion du 20e anniversaire du Comité des Régions et du Congrès
6-7 mars, Vienne	Session du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre dans violence »

17 mars, Vienne	Conférence scientifique à l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale et du 25e anniversaire de la chute du Rideau de fer
20-21 mars, Graz (Styrie)	Conférence « L'éducation dans la société du 21e siècle : traditions, défis, visions »
31 mars – 1er avril, Klagenfurt (Carinthie)	Conférence du Congrès « L'éducation en tant qu'investissement clé dans notre jeunesse »
3-4 avril, Vienne	Conférence « Prestations de retraite pour les femmes – Demandes d'indemnités et lutte contre la pauvreté »
6-10 avril, Château de Hartheim (Haute-Autriche)	Séminaire PESTALOZZI : Valeur de la vie
10-11 avril, Vienne	Conférence « Les droits de l'homme et le handicap »
7-11 avril, Strasbourg	Exposition du Centre européen pour les langues modernes à Graz
9-11 avril, Vienne	Conférence « Histoires partagées pour une Europe sans clivages »
23 avril – 9 mai, Autriche	Journées de la citoyenneté « L'Europe – hier, aujourd'hui et demain »
5-6 mai, Vienne	Session du Comité des Ministres et Conférence « 65 ans du Conseil de l'Europe » à Vienne
5-6 mai, Strasbourg	Conférence de l'EUDEM « Gouvernance multinationale – des communautés locales à une véritable société européenne »
8 mai, Innsbruck (Tyrol)	Prix Empereur Maximilian
8-9 mai, Innsbruck (Tyrol)	Conférence du Congrès sur la lutte contre la corruption au niveau local
12-15 mai, Vienne	Conférence des Cours constitutionnelles européennes
14 mai	Début de la présidence de l'Azerbaïdjan dans le Comité des Ministres
7-25 mai, Strasbourg	Projet artistique rom « Strasbourg Graz »

Sources et liens

Conseil de l'Europe:
www.coe.int

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux:
www.coe.int/congress

Le Conseil de l'Europe et l'Autriche:
<http://www.coe.int/en/web/portal/cm-chairmanship-austria>

Consulat général autrichien à Strasbourg:
www.bmeia.gv.at/botschaft/gk-strassburg.html

Parlement autrichien et Assemblée parlementaire:
http://www.parlament.gv.at/PAKT/AKT/SCHLTHEM/THEMA/J2013/2013_08_01_Parlamentarische_Versammlung_Europarat.shtml

Vidéo « l'Autriche dans le Conseil de l'Europe » du DVD « Conseil de l'Europe - l'intégration européenne » (en allemand):
<http://play.webvideocore.net/Oesterreich-im-Europarat>

Visiter les institutions européennes à Strasbourg:
<http://de.strasbourg-europe.eu/die-europaischen-institutionen-in-stra- burg-besuchen,2092,de.html>

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La voix des villes et des régions en Europe

- Le Congrès est une assemblée politique composée de 636 élus - maires, gouverneurs, conseillers, etc. - représentant plus de 200 000 collectivités territoriales dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.
- Il agit comme porte-parole des élus locaux et régionaux en Europe.
- Le Congrès promeut la décentralisation par le transfert de compétences politiques et de moyens financiers aux villes et aux régions.
- Il s'assure que les décisions politiques sont prises au plus près des citoyens.
- Le Congrès garantit la participation citoyenne et favorise une perception positive des identités locales.
- Il milite pour une démocratie de terrain vivante dans un monde de plus en plus globalisé.
- Le Congrès renforce la démocratie territoriale grâce au suivi permanent de la bonne application de la Charte européenne de l'autonomie locale, et grâce à l'observation des élections locales et régionales et à ses recommandations aux gouvernements des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.
- Il défend l'autonomie territoriale, la démocratie et les droits de l'homme au niveau local.



Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex – Tél. : +33 (0)3 3 88 41 21 10
congress.web@coe.int – www.coe.int/congress




Land Salzburg

Für unser Land!